



Centre  
de coopération  
internationale  
en recherche  
agronomique  
pour le  
développement

Département  
des cultures  
pérennes  
Cirad cp

## LA FILIERE PALMIER A HUILE TOGOLAISE

26-29 septembre 1995

**C. JANNOT**

**Doc. CP 460/95**  
Octobre 1995

6, Rue du  
Général Clergerie  
75116 Paris  
France  
téléphone :  
01 53 70 20 00  
télécopie :  
01 53 70 21 45  
<http://www.cirad.fr>

EPIC-SIRET  
331 596 270 000 24  
RCS Paris B  
331 596 270



**LA FILIERE PALMIER A HUILE  
TOGOLAISE**

26-29 septembre 1995

**C. JANNOT**

**Doc. CP 460/95**  
Octobre 1995

# LA FILIÈRE PALMIER À HUILE TOGOLAISE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. LA SITUATION EN 1995.....</b>	<b>2</b>
A. LE PATRIMOINE.....	2
1. LE PATRIMOINE AGRICOLE.....	2
2. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL.....	3
B. LES PRODUCTIONS.....	3
1. LA PALMERAIE NATURELLE.....	4
2. LE SECTEUR MODERNE.....	4
<b>II. PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS.....</b>	<b>4</b>
A. LES PERSPECTIVES.....	5
1. LE MARCHÉ DE L'HUILE DE PALME.....	5
2. LES PROJETS DE LA SONAPH.....	5
B. PROPOSITIONS.....	6
1. LA PALMERAIE NATURELLE.....	6
2. LE SECTEUR MODERNE.....	7
<b>III. ANNEXE: LA VALORISATION DES RÉGIMES.....</b>	<b>9</b>

## I. LA SITUATION EN 1995

### A. LE PATRIMOINE

#### 1. LE PATRIMOINE AGRICOLE

##### a) *La palmeraie naturelle*

Dans les années 70, la palmeraie naturelle était réputée couvrir 120000 ha; aux dernières estimations, elle ne représenterait plus que 85000 ha environ, dont:

- 35000 à 40000 ha de palmeraie sub-spontanée;
- 25000 à 30000 ha de palmeraie cultivée en association avec des vivriers;
- 10000 à 15000 ha de palmeraie viticole plantée à haute densité (500 à 1000 pieds à l'hectare).

Mais ce qui surprend le visiteur dans le paysage rural, en comparaison avec les pays voisins, est l'absence quasi-totale de grands palmiers plus que cinquantenaires, et l'âge moyen extrêmement jeune de cette palmeraie. Tout se passe comme si tous avaient été abattus (pour la fabrication de sodabi) et le soient encore dès qu'ils atteignent une quinzaine d'année.

Cette impression est confirmée par le fait qu'au Togo, le milieu traditionnel s'est spontanément organisé pour régénérer le verger. Il existe dans le Kloto des pépiniéristes qui vivent de la vente de jeunes plants de palmiers naturels, et des villageois qui, surtout à l'est du pays, dans la région de Tabligbo, créent de véritables plantations selon des schémas géométriques.

En première approche, la quinzaine de pépiniéristes du Kloto fournissent actuellement de quoi planter entre 300 et 500 ha/an de palmiers naturels.

##### b) *La palmeraie sélectionnée*

###### (1) Généralités

La SONAPH, Société Nationale pour le Développement de la Palmeraie et des Huileries est une société d'état créée par le décret n° 68-164 du 4 septembre 1968 avec pour objet de développer la palmeraie sélectionnée au Togo, d'exploiter les palmiers naturels et de créer et de gérer les huileries et les industries connexes.

De 1967 à 1978, la SONAPH a planté 5500 ha de palmiers sélectionnés, dont 3200 ha en plantations industrielles (de 1970 à 1976) et 2300 ha en plantations villageoises. Les plantations villageoises étaient créées par la SONAPH sur le modèle industriel pour le compte des propriétaires du terrain déguerpis, et alloties à leur profit. A la suite de mortalités diverses, il ne reste plus actuellement que 4200 ha exploitables, dont 2300 en plantations industrielles (28% de destructions), et 1900 ha en plantations villageoises (17% de destructions) auxquels s'ajoutent 1350 ha environ rescapés des 4325 ha développés par des privés.

La superficie totale exploitable à ce jour est donc de l'ordre de 5500 ha, dont 2300 ha en plantations industrielles et 3200 ha en plantations privées et villageoises.

**Tableau 1: superficies plantées en palmiers à huile sélectionnés**

	plant. villageoises			P.I. Plat.	plantations privées			total		
	Mar.	Plat.	total		Mar.	Plat.	total	Mar.	Plat.	total
planté	1119	1254	2373	3200	2245	2080	4325	3364	6534	9898
exploitable	944	956	1900	2300	150	1200	1350	1094	4456	5550

**(2) Les plantations industrielles**

Installées dans des régions où la pluviométrie annuelle varie entre 1000 et 1400 mm avec parfois 4 mois secs consécutifs, leur rendement ne peut guère dépasser 10 t/ha.

Elles sont sujettes aux feux de brousse, et aux attaques de rongeurs dans le jeune âge. En outre, elles ont souffert depuis 1985 d'un manque d'entretien, faute de moyens.

L'envahissement par le recrû est important, bien qu'un effort ait été entrepris depuis 2 ans pour le rabattre ou l'extirper sur certaines parcelles.

**Tableau 2: superficies et rendement moyen des plantations industrielles**

nom des blocs de plantation	date de plantation	superficie (ha)			rendement moyen <sup>1</sup> (t/ha)
		initiale	exploitable	% destruct.	
Tafié	1970/71	81	78	4%	6,9
Votromé	1970	213	195	8%	6,4
Fligbo	1970	163	138	15%	6,1
Agou-Iboè	1971	262	196	25%	5,3
Avétonou 1 & 2	1974/75	407	202	50%	3,8
Avétonou 4	1975	725	485	33%	3,0
Avétonou 5	1976	275	186	32%	2,7
Wonougba 71 (+ Hatsapé)	1971	590	485	18%	2,9
Wonougba 72	1972	190	139	27%	4,0
Avétonou 3 (Wonougba 74)	1974	298	240	19%	1,2
total		3204	2344	27%	3,7

**2. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL**

La première huilerie de palme a été construite en 1906 par les Allemands à Agou, dans la région des Plateaux.

L'huilerie d'Alokoègbé, d'une capacité de traitement de 4 t/h, ou 18000 t/an, a été construite en 1953 sur financement FIDES dans la région Maritime, près de Tsavié, à 42 km au nord de Lomé. Elle a été fermée en 1990, faute d'un approvisionnement suffisant.

La nouvelle huilerie d'Agou, d'une capacité de traitement de 20 t/h, ou 50000 t/an, a été construite sur le site de l'ancienne en 1979. Elle est équipée de 2 presses P9 d'Usine de Wecker.

<sup>1</sup> Production moyenne des 10 dernières années rapportée à la superficie exploitable.

## B. LES PRODUCTIONS

### 1. LA PALMERAIE NATURELLE

De source togolaise, la production de la palmeraie naturelle est estimée à 10000 t d'huile rouge par an. Ceci nous paraît excessif, car sur la base de 70000 ha de palmeraie destinée à la production de régimes, d'un rendement moyen maximum de 1,5 tonne de régime à l'hectare, et d'un taux d'extraction par la méthode artisanale voisin de 6%, celle-ci ne saurait dépasser 6500 tonnes.

Jusqu'à présent, la SONAPH achète des régimes de la palmeraie naturelle pour les traiter dans ses usines. Mais cette collecte qui représentait 8000 t/an dans les années 1970 n'a concerné que 320 tonnes en 1994 et n'en concernera qu'une centaine fin 1995.

L'écart actuel entre le prix d'achat officiel (10 F/kg) et celui proposé par les commerçantes traditionnelles (14 F/kg) est vraisemblablement à l'origine de cette baisse de l'offre.

### 2. LE SECTEUR MODERNE

Globalement, la production de la palmeraie sélectionnée est décevante. En considérant 5500 ha en rapport, les quantités de régimes traités par l'huilerie d'Agou correspondent à un rendement moyen proche de 1 t/ha:

**Tableau 3: approvisionnement et productions de l'huilerie d'Agou**

	1990	1991	1992	1993	1994
approvisionnement en régimes	11764	7892	7203	2861	5392
taux d'activité (%)	24%	16%	14%	6%	11%
productions:					
- huile	1068	1152	1135	368	801
- palmistes	586	256	259	113	322
taux d'extraction:					
- huile	9%	15%	16%	13%	15%
- palmistes	5,0%	3,2%	3,6%	3,9%	6,0%

Les résultats de l'usine sont également décevants: il est anormal que le taux d'extraction d'huile soit aussi faible. Le traitement des régimes de la palmeraie naturelle ne saurait à lui seul expliquer ce résultat, puisqu'en 1994 ils ne représentent que 6% de l'approvisionnement total.

## II. PERSPECTIVES ET PROPOSITIONS

### A. LES PERSPECTIVES

#### 1. LE MARCHÉ DE L'HUILE DE PALME

Les besoins annuels en corps gras du marché intérieur sont évalués à 25000 t pour les besoins alimentaires, et 20000 t pour ceux des industries de transformation, tandis que la production intérieure d'huile de palme brute ne dépasse pas 8000 t. Le Togo importe actuellement près de 12000 tonnes d'huile de palme par an.

En 1992, le prix de vente de l'huile de palme brute sur le marché intérieur était de 90 FCFA/kg. En janvier 1994, à la suite de la dévaluation du franc CFA, il est passé brutalement de 140 à 280 FCFA/kg pour atteindre 350 FCFA/kg en 1995.

Actuellement, sur le marché international, le cours de l'huile de palme brute se situe aux environs de 600 US\$/t. En comptant 500 FCFA/\$ et des frais d'approche de l'ordre de 30000 FCFA/t, la valeur de substitution d'un kilo d'huile de palme brute produite localement ressort à : 330 FCFA/kg.

#### 2. LES PROJETS DE LA SONAPH

La SONAPH envisage plusieurs grands projets, avec pour objectif au cours des 10 prochaines années, de faire passer les plantations sélectionnées de 5000 à 25000 ha et la palmeraie naturelle de 80000 à 180000 ha; ce qui, avec des rendements minimum espérés respectivement de 3 t/ha et de 1,5 t/ha devrait permettre de satisfaire la demande nationale estimée à 35000 tonnes d'huile de palme par an.

Trois types d'exploitation sont envisagés:

- les plantations industrielles intensives de type mécanisé;
- les plantations communautaires et/ou villageoises gérées par la communauté villageoise ou des groupements villageois;
- les plantations privées et paysannes.

La diffusion du palmier à huile s'appuiera sur 3 types de structures, à savoir:

- les Directions Régionales du Développement Rural (DRDR), auxquelles seront proposés des contrats pour développer la culture du palmier à huile à densité réduite en association avec des cultures vivrières et/ou de rente. Ce type de vulgarisation doit permettre d'atteindre rapidement des superficies importantes. Des palmeraies classiques pourront également être installées et encadrées par les DRDR dans leur milieu d'être installées et encadrées par les DRDR dans leur milieu d'intervention;
- la SONAPH, qui poursuivra son activité traditionnelle de fourniture de matériel végétal et d'encadrement aux planteurs, et conduira un programme de réhabilitation et de replantation du verger industriel et communautaire existant;
- les ONG, dont certaines qui s'investissent dans le domaine de l'environnement pourront être sensibilisées pour la mise en place de plantations, avec l'assistance de la SONAPH.

Les projets envisagés sont:

- un projet de remise en état et de protection des plantations industrielles, d'un coût total de 1,9 milliard de FCFA, à réaliser en 5 ans dans la préfecture d'Agou, dans la région des Plateaux:

- reprise de l'entretien mécanique des interlignes par tracteur + gyrobroyeur, après un nettoyage-essouchage des arbustes effectué par un D6 équipé d'un râteau (coût 5000 FCFA/ha sans rejet possible des souches, à comparer à 7000 FCFA/ha en 1995 et 10000 FCFA/ha demandés pour un nettoyage manuel à recommencer tous les ans);
- protection des plantations contre les feux de brousse par l'installation d'une ceinture pare-feux plantée de *Cassia siamea* à écartement de 1m x 1m sur une bande de 8 m de large pour un total de 75 ha;
- replantation d'une première tranche de 1817 ha de plantations, à savoir: Hatsapé, Agou-Iboè, Votromé, Fligbo, Avétonou 1 & 2, Wonougba 71 & 72.
- un projet d'appui aux planteurs privés de palmier à huile, d'un coût total de 8,8 milliards de FCFA sur 10 ans visant à créer 20000 ha de palmeraies sélectionnées dans les zones favorables de la région des Plateaux et de la région Maritime, avec les volets suivants:
  - sensibilisation des milieux ruraux à l'intérêt de développer des plantations de palmiers sélectionnés et aux techniques à mettre en oeuvre;
  - promotion de pépiniéristes privés afin de rapprocher les pépinières des lieux de plantation;
  - formation du personnel technique destiné à encadrer les pépiniéristes et les planteurs;
  - organisation des planteurs en associations professionnelles;
  - fourniture d'intrants;
  - fourniture de crédit à la création.
- un projet de production de plants de palmiers en milieu villageois, d'un montant de 0,2 milliard de FCFA sur 3 ans, en vue de produire 500000 plants de palmiers permettant de créer 3000 ha de palmeraie, avec pour volets:
  - l'initiation de groupements pour la production de plants (7 en région des Plateaux et 3 en région Maritime);
  - la formation des pépiniéristes existants (pépiniéristes de Lavié, dans le Kloto) ou de jeunes désireux de l'être, à raison de 12 en région des Plateaux et de 3 en région Maritime.

## **B. PROPOSITIONS**

### **1. LA PALMERAIE NATURELLE**

Il paraît souhaitable de ne pas négliger la palmeraie naturelle en raison de son importance pour la fourniture de corps gras alimentaires: à la population rurale, par autoconsommation, et pour une plus faible part à la population urbaine, par le biais des circuits de commercialisation informels.

La régénération du verger est en cours. Il suffit de l'accompagner, éventuellement de l'orienter, et de lui donner les moyens de prendre plus d'ampleur. Dans le cadre des mesures d'orientation, une étude a été commandée au laboratoire de phytogénétique (dépendant de la recherche agricole) en vue de caractériser les populations de palmiers naturels et de déterminer les origines les plus intéressantes à vulgariser.

Dans le cadre des mesures de développement, l'appui aux pépiniéristes existants et la promotion de nouveaux devraient accélérer le processus. La formation de ces pépiniéristes et le choix des meilleurs pour installer des pépinières de palmiers sélectionnés devraient permettre aux villageois de prendre conscience de la différence de productivité entre les deux origines et de faire leur choix en toute connaissance de cause.

La diffusion de matériel végétal amélioré en milieu villageois est à entreprendre le plus rapidement possible.

## 2. LE SECTEUR MODERNE

### a) Généralités

Il serait à notre avis dommage d'abandonner les réalisations existantes sous prétexte qu'elles n'ont pas atteint les objectifs fixés, pour s'orienter vers un programme totalement nouveau de développement de plantations privées associées à des mini-huileries. Les deux ne sont pas incompatibles.

Le principal problème de l'appareil de production en place est une sous-utilisation chronique de ses infrastructures qui obère sa rentabilité. La concurrence du secteur traditionnel est très forte, les femmes pouvant acheter les régimes plus de 50 FCFA/kg en période de pénurie.

Les mesures envisagées pour régénérer la palmeraie naturelle et développer un verger privé de palmiers sélectionnés devraient permettre de saturer rapidement les réseaux de commercialisation traditionnels et d'exercer une pression à la baisse sur le prix du régime.

La dévaluation du franc CFA en janvier 1994 a certes permis d'améliorer la compétitivité des filières africaines de production d'huile de palme; mais seules les sociétés qui, comme PALMINDUSTRIE en Côte d'Ivoire, avaient conservé un important potentiel de production ont pu immédiatement en bénéficier.

La SONAPH, quant à elle, est potentiellement en bien meilleure position qu'auparavant, mais sans avoir la trésorerie ou les espérances de recettes immédiates qui lui permettraient de mener rapidement à bien tous ses projets. Il y a donc lieu d'apporter une attention toute particulière à la programmation de leur mise en oeuvre, en privilégiant ceux dont l'impact sera le plus rapide.

### b) La réhabilitation de l'appareil de production

Outre le développement de pépinières et la diffusion de matériel végétal en milieu villageois qui doivent être entrepris immédiatement pour saturer le marché traditionnel le plus rapidement possible, deux actions peuvent être menées qui auront un impact dès 1996, à savoir:

- 1° effectuer un diagnostic industriel précis de l'état d'entretien et des conditions de fonctionnement de l'huilerie d'Agou en vue de remettre en état les appareils défectueux avant la pointe de production. Gain à espérer: 4 points d'extraction sur 7000 tonnes de régimes, soit 280 tonnes d'huile valorisée à 350 FCFA/kg égale 98 millions de FCFA.
- 2° augmenter le prix d'achat des régimes à 20 FCFA pour les régimes sélectionnés et 15 FCFA pour les régimes naturels. L'impact d'une telle mesure peut être évalué sur le modèle suivant: en prenant un coût d'usinage de 5000 FCFA par tonne de régimes et un taux d'extraction d'huile des régimes de la palmeraie naturelle de 8%, le surcoût des 100 t de régimes collectés en 1995 s'établit à 500.000 FCFA; tandis que le gain marginal sur chaque kilo supplémentaire collecté ressort à: 8 FCFA. Le point d'équilibre est atteint si l'augmentation de prix permet de collecter 62,5 tonnes supplémentaires.

Les mesures susceptibles d'avoir un impact à terme de quelques années seront mises en oeuvre progressivement, en fonction des moyens dégagés par la SONAPH ou mis à sa disposition, à savoir:

- 1° protection des plantations industrielles par des pare-feux;
- 2° rabattage et extirpation du recrû des plantations industrielles à l'aide d'un tracteur à chenilles, suivi de l'entretien régulier des interlignes au gyrobroyeur et d'un programme de fumure de redressement. Ceci peut permettre d'augmenter le rendement des parcelles de 4 à 5 t/ha.

Cette action est à programmer en commençant par les parcelles pour lesquelles le gain de rendement est le plus évident, et à éviter pour celles retenues à court terme pour la replantation.

- 3° enfin, replantation des parcelles industrielles avec du matériel végétal de deuxième ou de troisième cycle de sélection récurrente réciproque, nettement plus productif que l'ancien.

Les projets de la SONAPH appellent quelques remarques:

- notre premier sentiment concernant le rabattage du recrû sur les plantations industrielles a été d'envisager un travail manuel, en vue d'éviter le coût d'intervention de l'engin et les risques de compaction ou de dégradation des sols. Le manque chronique de main d'oeuvre et la repousse extrêmement rapide du recrû par rejet des souches dans le cas d'un rabattage manuel nous ont convaincu de l'intérêt d'une extirpation mécanique du recrû par un tracteur à chenilles équipé d'un râteau arrière. En revanche, le manque de main d'oeuvre pourrait vraisemblablement être résolu si la SONAPH s'en donnait les moyens en installant des centres de recrutement aux frontières du Bénin et du Burkina Faso comme l'a fait PALMINDUSTRIE à l'époque où elle a connu ce problème.
- la SONAPH envisage pour son programme de replantation de diminuer la dimension des sacs de pépinière de manière à réduire le coût de transport des plants. Ceci est possible dans la mesure où les plants seront mis en terre plus tôt car il faut conserver un équilibre entre le développement de l'appareil racinaire et celui de la frondaison. Ces plants plus petits auront un collet moins développés et seront très tentants pour les rongeurs qui n'en feront qu'une bouchée.

Au cas où ils seraient maintenus en pépinière jusqu'à atteindre la taille standard, ils auront à s'enraciner au travers du sac dans le sol de la pépinière. Lors de la replantation, les racines seront sectionnées et le plant devra être habillé; mais dans ce cas, le choc à la transplantation sera plus rude, et des risques de mortalité sont à craindre si les pluies ne se maintiennent pas régulièrement pendant au moins trois mois après la plantation.

- il est curieux de constater que toutes les plantations créées par la SONAPH l'ont été à la densité de 160 plants à l'hectare (écartement à 8,5 m en triangle équilatéral) au lieu des 143 plants à l'hectare (écartement à 9 m) classiquement rencontrés dans les autres pays. Or, les observations effectuées par la station de Pobè au Bénin ainsi que les essais mis en place ont clairement démontré que la « résistance » des palmiers à la sécheresse était fortement liée à la densité de plantation et que, pour éviter des mortalités dans le Mono (1000 mm de pluie par an), il était préférable d'abaisser cette densité à 120 ou même 100 pieds/ha.

Il serait souhaitable d'accorder une attention particulière à ce point pour adapter la densité de replantation aux conditions climatiques de chaque site.

- les plantations villageoises alloties n'ont pas obtenu les résultats attendus: les propriétaires fonciers se plaignent d'être traités de la même manière que les travailleurs, car ils ne reçoivent pas de ristournes en fin d'année (parce que les faibles rendements et les vols de régimes ne permettent pas d'en dégager, ce qu'ils feignent d'ignorer).

De tels schémas de développement n'ont jamais rencontré le succès en Afrique et il n'y a pas lieu de les poursuivre. Pour les plantations qui n'ont pas été détruites, il pourrait néanmoins être proposé des schémas de replantation, soit en culture pure, soit en associant des cultures vivrières selon les prescriptions de la station de Pobè (8 m sur des lignes espacées de 15,6 m autorisant une association permanente pour une densité de palmiers de 80 pieds/ha).

En tout état de cause, ces planteurs villageois devraient prioritairement se prendre en charge eux-mêmes et il n'y a pas lieu de les assister davantage que les planteurs individuels du nouveau programme.

### III. ANNEXE: LA VALORISATION DES RÉGIMES

En septembre 1995, les régimes étaient achetés par la SONAPH:

- 10 FCFA/kg pour les régimes de la palmeraie naturelle, et:
- 16 FCFA/kg pour les régimes de palmiers sélectionnés.

Dans le même temps, les fruits égrappés de palmiers sélectionnés se vendaient 300 FCFA par bassine aux femmes préparant l'huile artisanale. Sachant que 100 kg de fruits égrappés remplissent 11 bassines et demi, cela correspond à un prix du régime de: 21 FCFA/kg environ (sur la base de 60 kg de fruits pour 100 kg de régimes).

Sur le marché traditionnel, les prix varient fortement au cours de l'année entre la période d'abondance et celle de pénurie:

**Tableau 4: prix de vente des fruits de palme pour la transformation artisanale  
(en FCFA/bassine sur le lieu de production)**

période	fruits naturels	fruits « Pobè »
abondance	200	300
pénurie	500	800

En novembre 1994, les fruits de palme naturels se vendaient au marché 80 FCFA/kg environ, ce qui correspond à un prix du régime de 48 FCFA/ kg, ou à une valeur de la bassine proche de 700 FCFA.

